



Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon

**RAPPORT ANNUEL DU MAIRE – ANNÉE 2011
ADOPTÉ LE 5 décembre 2011**

À tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon

Conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, le maire de la municipalité doit produire un rapport portant sur la situation financière de cette dernière, au cours d'une session du conseil tenue avant la session extraordinaire prévue pour l'adoption du budget pour la prochaine année.

Ce rapport doit traiter des sujets suivants :

1. Des derniers états financiers;
2. Du dernier rapport du vérificateur;
3. Des indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours;
4. Des orientations générales du prochain budget;
5. Des rémunérations et des allocations de dépenses dont bénéficient les élus municipaux; (Art 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux)
6. Les principaux contrats conclus.

1. ÉTATS FINANCIERS 2010

1. Que les dépenses de l'exercice et le remboursement de la dette se sont élevés à 1 391 699 \$ alors que les recettes se sont chiffrées à 1 379 125 \$, laissant ainsi un déficit de 12 574 \$;
2. Que le déficit accumulé au 31 décembre 2011 s'établissait à 53 792 \$;
3. Que le solde de la dette à long terme au 31 décembre 2010 totalisait la somme de 5 040 900 \$.

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR 2010

Voici le résumé du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2010:

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et des organismes qui sont sous son contrôle, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2010, l'état consolidé des résultats, l'état consolidé de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous confirmions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et des organismes qui sont sous son contrôle au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de leurs activités, de la variation de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette) et de leurs flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Samson Bélair / Deloitte et Touche

3. INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2011

Les registres comptables laissent présager que la municipalité se dirige en l'an 2011 vers un équilibre budgétaire.

4. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Le budget sera adopté le 19 décembre 2011, à 19 h lors d'une séance extraordinaire.

Voici les dossiers qui seront en priorité pour le conseil en 2012 :

- ❖ Suivi des projets de raccordement des secteurs de villégiature au réseau d'aqueduc de la municipalité;

- ❖ Amélioration du réseau routier;
- ❖ Suivi des actions environnementales;
- ❖ Fermeture des projets en cours PIQM et PRECO;
- ❖ Poursuite de l'entente équipe semi-autonome employés municipaux;
- ❖ Réévaluation de l'organisation municipale;

5. TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, vous trouverez ci-dessous les diverses rémunérations et allocations de dépenses que les membres du conseil reçoivent de la municipalité, d'un organisme mandataire ou supramunicipal.

	Rémunération	Allocations de dépenses
Maire	7 372.80 \$ / année	3 686.40 \$ / année
Conseillers (6)	2 457.60 \$ / année	1 228.80 \$ / année
Représentant RISISN	75.00 \$ / réunion	
Représentant RISN	1 600.00 \$ / année	

MRC Lac Saint-Jean

Rémunération Préfet	53 325 \$ / an
Allocation de dépense	11 030 \$ / an
Rémunération de base représentant	4 342 \$ / an
Allocation non imposable représentant	2 171 \$ / an

6. LISTE DES PRINCIPAUX CONTRATS CONCLUS DU 1 NOVEMBRE 2010 AU 31 OCTOBRE 2011.

NOM DU COCONTRACTANT	OBJET DU CONTRAT	CONTREPARTIE Incluant les taxes
Compagnie Asphalte Ltée	• Travaux de pavage	437 194 \$
Cégertec	• Projet eau potable ingénierie, plan d'intervention, rue Tremblay, Ouellet et Hôtel-de-Ville et Principale	129 088 \$
Asphalte Dallaire et St-Pierre.	• Rang 5 et raccordement d'entrée.	36 511 \$
Excavation DG.	• Projet Principale eau potable	195 533 \$
Héloc Ltée	• Achat camion pompier	163 642 \$
Hydro Québec	• Électricité	41 651 \$
Les Entreprises G Fortin	• entretien chemin hiver, voirie aqueduc remise en état	257 112 \$
Lachance Asphalte inc.	• Entretien chemin été et bordures	175 748 \$
Groupe Ultima inc.	• Assurances	32 791 \$
Ministre des finances	• Sûreté du Québec	76 782 \$
MRC Lac-Saint-Jean	• Quote-part : aménagement, ordures, récupération, site enfouissement, etc.	195 918 \$
Les entreprises Rosario Martel	• Projet Ouellet et Hôtel de Ville	957 258 \$
Produits BCM Ltée	• Projet eau potable, rue Tremblay et rue Ouellet	79 366 \$
Sonic	• Essence Marina	25 987 \$
Régie Intermunicipale incendie	• Quote-part régie	39 697 \$
Lavery de Billy	• Frais Juridique	28 577 \$
Tuvico	• Fournitures projet HDV, Ouellet, Principale	77 632 \$

Enfin, nous espérons que l'année 2012 sera riche en nouvelle réalisation.

André Paradis, Maire